

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 novembre 2020**

Convocations envoyées le mardi 3 novembre 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard GIRAUD est désigné Secrétaire de Séance.



Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020.



N° 2020-69 : SyDEV – Rapport annuel 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2019 du SyDEV.

N° 2020-70 : Vendée Eau – Rapport annuel 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2019 de Vendée Eau.

N° 2020-71 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport annuel 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2020-72 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif 2019, service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2020-73 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2019, service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2020-74 : SCOM – Rapport annuel 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2019 du SCOM.

N° 2020-75 : Don financier aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE de verser la somme de 100 € pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes.

☞ CHARGE Madame le Maire d'effectuer le versement sur le compte dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex ».

N° 2020-76 : Budget commune 2020 – Décision modificative n°2

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6288 : Autres services extérieurs | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6411 : Personnel titulaire | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

N° 2020-77 : Revitalisation du centre-bourg par la sécurisation de la voirie – Demande de subvention au titre de la part exceptionnelle de la DSIL 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ADOPTE le projet de travaux de revitalisation du centre-bourg par la sécurisation de la voirie.
- ☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la part exceptionnelle de la DSIL 2020.

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h00.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 10 novembre 2020,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

